



Votre assureur conseil :

Cab CAFPI CHAMPIGNY
Téléphone : 01 48 81 60 60

Votre conseiller APRIL :

Kamound CHARPENTIER
Téléphone : 09 74 50 20 20 (appel non surtaxé)

Votre numéro de client :

34.23892.00 (A rappeler pour toute
correspondance avec nos services)

Votre identifiant Espace Assuré :

0012109580

Mr Philippe REVELLAT

19 RUE CAMILLE CLAUDEL
94350 VILLIERS SUR MARNE

Lyon, le 18 mai 2016

Monsieur,

Je fais suite à votre mail du 16 mai 2016 concernant votre dossier.

Je vous informe, après avoir fait le point sur vos cotisations que le remboursement anticipé de votre prêt relais en date du 14/01/2016 a bien généré une déduction du trop perçu de cotisations sur vos prochains prélèvements. Je vous adresse par mail séparé l'appel de cotisations du 23/02/2016 qui indique un prochain prélèvement au 10/06/16 pour un montant de 34,66 euros et pour les mois suivants jusqu'à décembre de 167,57 euros.

Je note que pour les mois de janvier et février 2016, le montant du prélèvement était de 578,08 euros, alors qu'en 2015 il était de 503 euros. Cela s'explique par le fait que le prêt relais devant se terminer en septembre 2016, la mensualisation de la cotisation du prêt relais a été établie sur 9 mois et non pas 12 mois.

Afin de toujours vous offrir un service de qualité, je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Isabelle BOSSAN
Responsable Relation Clients Emprunteur